

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle de la Mairie, à Ploubazlanec sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; RANNOU Hervé.



DELBU2022-05-056

Mobilité et formation professionnelle - Modification tableau des effectifs : création poste - chargé(e) mission juridique et financier de la compétence eau et assainissement

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes/externes

La gestion de l'Eau et l'Assainissement est en pleine restructuration. Afin de structurer la partie administrative, financière et juridique du futur mode de gestion de cette compétence Eau et Assainissement (1^{er} janvier 2024), le recrutement dans les meilleurs délais d'un.e chargé.e de mission juridique et financier apparaît nécessaire. Il aura tout d'abord en charge la définition et la mise en place des statuts juridiques et de la structure financière selon le mode de gestion retenu. Il devra aussi participer au projet de Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour définir le périmètre précis de ses futures missions au regard du mode gestion qui aura été choisi. Ce chargé de mission sera donc dans un 1^{er} temps directement rattaché à la direction des finances de l'agglomération. Dès lors que le mode de gestion de la compétence Eau et assainissement aura été arbitré, le profil du chargé de mission évoluera vers un profil de responsable administratif et financier avec encadrement directement rattaché auprès de la Direction Eau et Assainissement

Il est proposé à compter du 1^{er} juin 2022 :

* de créer un poste d'attaché ou d'attaché principal ou d'ingénieur ou d'ingénieur principal à temps complet¹

(¹) : Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2022 par le Conseil d'Agglomération le 8 mars 2022 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'attaché ou d'attaché principal ou d'ingénieur ou d'ingénieur principal ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

